

RAPPORT N° 94/7-17
au Conseil Municipal

OBJET

ATELIERS-RELAIS A ETAGE
DE LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Par Délibération n° 92/3-27 du 20 juin 1992, vous avez approuvé le plan de financement prévisionnel du programme de construction de 3 820 m² (SHOB) d'ateliers-relais à étage sur la Zone d'Activités de Foucherolles pour un coût total de 14 005 145 F.

Vous m'avez également autorisé à solliciter les subventions nécessaires auprès des assemblées locales et des fonds européens sur la base du financement du déficit prévisionnel de l'opération.

Aujourd'hui, le montage financier qui a été retenu par le comité local de suivi des projets a été arrêté sur la base d'un montant de dépenses totales éligibles de 10 479 024,47 F dont 9 044 724,47 F pour la construction des ateliers-relais à étage et 1 434 300 F pour la protection anticyclonique de ces mêmes bâtiments.

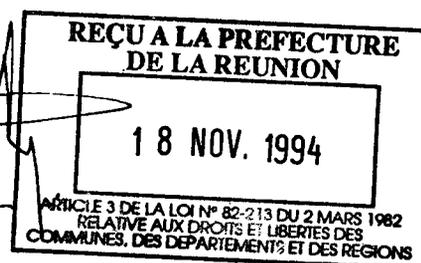
Le nouveau plan de financement arrêté figure en annexe.

Je vous demande donc :

- d'adopter le montage financier définitif de l'opération de construction des ateliers-relais à étage de la Zone d'Activités de Foucherolles ;
- de m'autoriser à solliciter auprès du Département et du Fonds Européen de Développement des Régions (FEDER) les montants de subventions prévus au plan de financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/7-17
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994

OBJET

ATELIERS-RELAIS A ETAGE
DE LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-17 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 5ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Adopte le montage financier définitif de l'opération de construction des ateliers-relais à étage de la Zone d'Activités de Foucherolles (confer en annexe).

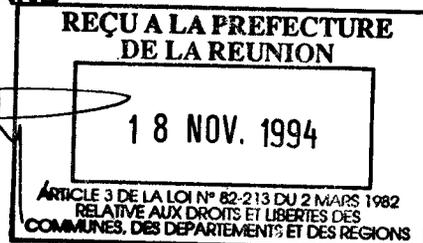
ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter du Fonds Européen de Développement des Régions et du Département les subventions prévus au plan de financement.

* FEDER	2 224 569,79 F,
* Département	2 224 569,79 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



ANNEXE DU RAPPORT N° 94/7-17
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994

ATELIERS-RELAIS A ETAGE
DE LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

1 / 1

Programme	Coût total	Dépenses éligibles	FEDER	Département	Commune	Privés
1. Bâtiments et VRD	12 570 845,00	9 044 724,47	1 650 849,79	1 620 849,79	825 424,89	4 917 600,00
2. Mise aux normes anticycloniques	1 434 300,00	1 434 300,00	573 720,00	573 720,00	286 860,00	-
TOTAL	14 005 145,00	10 479 024,47 (75 %)	2 224 569,79 (21 %)	2 224 569,79 (21 %)	1 112 284,89 (11 %)	4 917 600,00 (47 %)

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du mercredi 9 novembre 1994
 et annexé au Rapport et à la Délibération n° 94/7-17

Pour le Maire absent
 Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

